



AVIS DE COURSE

LIGUE B

DIMANCHE 18 MARS 2012

Port Breton

SPORT NAUTIQUE de L'OUEST

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux et régionaux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à tous les bateaux dériveurs suivants : **420, 470, 505, l'Equipe, Fireball, Europe, Finn, Laser toutes séries, Inter série dériveurs temps compensé, Bic 293 d.**

- 3.1. Les bateaux admissibles **doivent se pré inscrire** en complétant le formulaire joint et en l'envoyant par mail à info@snonantes.com ou par courrier accompagné des frais d'inscription requis, à **Sport Nautique de l'Ouest au plus tard le 15 mars 2012.**
- 3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les **droits d'inscription** requis sont les suivants : **5 € par coureur**

5. PROGRAMME

- 5.1.** Confirmation d'inscription :
Dimanche 18 mars de 9 h à 10 h
- 5.2.** Jauge et contrôle :
Sans objet
- 5.3.** Jours de course :
Dimanche 18 mars, l'heure prévue pour le 1er signal d'avertissement est à 10 h 30
2 à 6 courses à suivre.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course sont affichées selon la prescription fédérale lors de la confirmation des inscriptions **le 18 mars 2012.**

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : de type construit (banane, trapèze, triangle...)

8. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 n'est pas modifiée

9. CLASSEMENT

- 9.1.** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **2**
- 9.2.** le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des règles de l'ISAF.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : une coupe au vainqueur de chaque série

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST 02 40 50 81 51.